

## CONTRAT 2021: cailles et oeufs de caille

entre Bernadette Vignot,  
4 lieu-dit Gabveau, 45340 Saint-Michel  
02 38 30 36 29. / boscardin.vignot@orange.fr

et l'adhérent de l'AMAP Les Paniers de Pontoch'  
domiciliée à Mairie, avenue de Fontainebleau, 77310 Saint-Fargeau-Ponthierry  
à jour de sa cotisation 2021

Nom / Prénom :

Tel :

Adresse :

Email :

### 1. Engagements de l'adhérent :

En souscrivant ce contrat, l'adhérent achète des cailles et œufs de caille produits dans le respect d'une agriculture paysanne; et de ce fait il aide le producteur à mieux gérer sa production en consommant des produits dont il connaît la provenance et les méthodes d'élevage. Il accepte de pré-financer la production, gérer ses retards et absences, de reconnaître les aléas possibles de la production et en tant qu'AMAPIEN accepter les risques liés à ces aléas.

Ce contrat est organisé par « Les paniers de Pontoch » et, à ce titre, régi par les statuts de l'association.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

### 2. Engagements du producteur partenaire :

Livrer aux dates indiquées des cailles et œufs de cailles nourries avec un mélange de brisures de blé, orge, maïs, colza et tournesol. Le producteur respecte la charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage.

### 3. Livraison :

La livraison des produits se déroulera le samedi matin 11h à 12h sur le lieu habituel .

**Dates de livraison: 23 janvier, 20 février, 20 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 24 juillet, 21 août, 18 septembre, 23 octobre, 20 novembre, 18 décembre.**

### 4. Prix et composition des paniers pour 2021

2021	prix	Quantité souhaitée par livraison	total (qté par livraison x 12)
<b>CAILLE (prix unitaire)</b>	3 €		0,00 €
<b>boite de 18 ŒUFS DE CAILLE</b>	3 €		0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>

Les œufs de caille sont vendus avec une boîte , merci de la rapporter au producteur.

### 5. Modalités de paiement : Chèques à l'ordre de VIGNOT

<input type="radio"/> Paiement en 1 fois du montant total de la saison (janvier 2021)	0,00 €	1 x	0,00 €
<input type="radio"/> Paiement en 2 fois du montant total de la saison (2 chèques: encaissés en janvier 2021 et juin 2021)	0,00 €	2 x	0,00 €

Contrat à signer et à imprimer en double exemplaire (1 pour l'adhérent et 1 pour le producteur)

Nom et signature de l'adhérent(e) :

Fait à ..... le .....

Nom et signature du producteur :

